

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 9 février 2011 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : ETSH1130039A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu le décret n° 2010-929 du 3 août 2010 modifiant la composition de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu la lettre en date du 24 janvier 2011 de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée au titre de l'article R. 6122-4 (15°) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

#### *En qualité de membre suppléant*

Mme GUERIN (Sylvie), responsable de la mission adaptation aux réformes à la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 9 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice  
de la régulation de l'offre de soins,*  
N. LEMAIRE